

Huile et pétrole

Ce qu'il faut savoir, c'est combien il faut d'argent au Canada pour résoudre ses problèmes en matière d'énergie? Le fait est que construire un pipe-line à double sens entre Sarnia et Montréal nécessitera beaucoup d'argent, et que l'argent est rare. Nous en venons donc à nous demander s'il est bien nécessaire de construire un pipe-line à double sens, voire un pipe-line tout court. Il s'agit d'une décision politique. L'industrie pétrolière ne construira pas ce pipe-line si elle craint l'intervention du gouvernement sur le marché. Elle craint d'approvisionner un jour le marché de Montréal, et de voir le lendemain des arrivages de pétrole meilleur marché du Moyen-Orient, du Venezuela, du Mexique ou d'ailleurs, inonder le marché. Aussi l'industrie pétrolière ne construira pas d'oléoduc sans avoir l'assurance qu'il servira à approvisionner en pétrole le marché de l'Est du Canada. Autrement, il se pourrait que l'oléoduc Sarnia-Montréal ne produise pas un rendement suffisant sur les investissements.

De fait, tous les principaux oléoducs construits en Amérique du Nord l'ont été avec l'assurance qu'ils serviraient. Une assurance semblable a été donnée au chemin de fer de Pine Point qui dessert le Nord. Nous avons donné l'assurance qu'il circulerait un certain tonnage de marchandises sur cette voie ferrée chaque année. De même, des assurances ont été données lors de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons garanti qu'un certain tonnage de marchandises emprunterait la Voie maritime à un tarif donné chaque année.

Les sociétés pétrolières demandent simplement qu'on leur donne ces assurances et elles construiront un oléoduc; autrement, elles perdront confiance en la stabilité du marché et répugneront à construire cet oléoduc. S'il y a un député à la Chambre qui ne trouve pas cela sensé, je suis sûr qu'il n'a jamais investi un seul dollar en quoi que ce soit et qu'il ne vaut pas son traitement. Ainsi, si le gouvernement veut voir construire cet oléoduc, il doit donner des assurances qu'il servira. Il s'agit d'une décision politique.

Je n'abuserai pas de la courtoisie de la Chambre. Je suis reconnaissant du temps de parole qu'on m'accorde. Je réserve mes autres remarques pour le débat sur le budget. Permettez-moi de dire que dans son exposé budgétaire antérieur le gouvernement a ébranlé la confiance des gens en déclarant non déductibles de l'impôt que les sociétés pétrolières devaient au gouvernement fédéral les redevances qu'elles payaient aux provinces. Je ne traiterai pas de cette question maintenant. Nous connaissons la position du gouvernement lorsqu'il présentera son budget le 18 novembre.

Il se rend certainement compte de l'incertitude qu'avait provoquée le budget précédent. Nous n'en arriverons pas à l'équation mythique dont j'ai parlé plus tôt avec de telles politiques budgétaires. Ce n'est pas ainsi que nous nous procurerons les fonds dont nous aurons besoin pour nous assurer des approvisionnements de pétrole suffisants après 1983. Moi-même, les députés et le peuple du Canada tout entier écouterons l'exposé budgétaire le 18 novembre afin d'établir si le gouvernement est prêt à nous aider, vous, moi et les autres Canadiens, à régler le problème de l'énergie.

● (2100)

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-32, mesure relative à l'administration du pétrole. J'ai écouté certains orateurs. Au fur et à mesure que le débat se déroule au comité plénier de la Chambre, je dois avouer que je comprends mieux Alice au pays des merveilles, ses

[M. Horner.]

réactions envers le chapelier fou et les allées et venues des animaux du royaume.

Nous parlons de pétrole et de gaz. Nous en utilisons davantage et nous en produisons moins, que ce soit au Canada ou dans tout autre partie du monde. Cependant nous nous laissons prendre par les détails techniques et constitutionnels de cette loi sur l'administration du pétrole; sans doute, elle est louable puisqu'elle essaie de mettre de l'ordre dans cette industrie, mais elle sera et elle est déjà une source de dissension. Elle a déjà un effet négatif; en effet, comme dans tous les pays du monde qui cherchent à survivre, elle aboutit à la recherche d'un approvisionnement garanti. Tous les pays essaient d'assurer dans leurs frontières un approvisionnement aussi important que le permet leur économie.

Les articles 36 et 52 donnent au ministre le pouvoir d'établir unilatéralement les prix du pétrole brut et du gaz naturel sans aucune espèce de consultation. Cela constitue clairement une violation de la constitution. On se pose la question: où voulons-nous en venir?

Il est assez piquant de constater que nous étudions ce bill précisément à ce moment-ci. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se trouvent à l'heure actuelle à Rome, à la conférence sur l'alimentation, où les nations du monde tentent d'établir un plan d'ensemble en vue de venir en aide aux millions d'hommes qui meurent de faim sur terre.

Il n'y a pas très longtemps se tenait une conférence mondiale sur la population à Bucarest. Les nations du monde ont tenté d'examiner ce qu'elles pouvaient faire face à l'explosion démographique, en particulier dans les régions où de nombreux nouveaux-nés ne verront pas longtemps le jour si l'on se fie aux statistiques sur la mortalité.

Nous avons tous les éléments pour créer une situation explosive tout aussi volatile que le sujet du bill à l'étude, qu'il s'agisse de gaz ou de pétrole. Nous avons une explosion démographique et nous essayons de créer les ressources alimentaires nécessaires pour nourrir toute cette population. Comme les députés le savent, notre planète n'est pas infinie. Bien avant que le club de Rome ne le décide, nous savions qu'il existait une limite à la croissance et cependant tous les gouvernements des pays consommateurs de pétrole du monde occidental continuent à jouer la politique de l'autruche, croyant que le pétrole et le gaz continueront à couler indéfiniment.

Le projet de loi à l'étude ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux. J'aimerais souligner plusieurs sujets de préoccupation.

Je vois que le ministre des Communications (M. Pelletier) quitte la Chambre. C'est intéressant parce que j'étais sur le point de dire, sans vouloir nullement l'attaquer que le ministre devrait s'efforcer davantage de tenir des pourparlers avec les provinces sur les problèmes traditionnels de la radio-télédiffusion, surtout en ce qui concerne le câble. Si le ministre essaie de faire adopter un projet de loi visant à agir unilatéralement dans le domaine de la radio-télédiffusion et du câble, comme il propose de le faire dans l'industrie du pétrole et du gaz, certaines régions de ce pays fermeront leurs portes à tout jamais. Elles interdiraient de séjour tout ministre fédéral qui viendrait discuter de problèmes de juridiction concernant la radio-télédiffusion ou le câble.

Nous parlons des ressources naturelles des provinces. Le projet de loi se moque de la constitution. C'est un exemple